

Protocole de sécurité en ski alpin.

1) Les élèves ont une tenue adaptée à la pratique du ski alpin à leur taille (chaussettes de ski, pantalon de ski, sous-vêtements de ski, polaire, veste de ski, lunettes de soleil ou masque, crème solaire).

2) Le matériel (ski, chaussures, casque, bâtons) est fourni, réglé et adapté à chaque élève par le centre, il est distribué avant le départ au centre.

3) La journée de ski alpin se déroule dans la station du Sauze :

- le point de rassemblement (espace prévu en bas des pistes) est le point de départ, de pique-nique et le point de retour (en cas de problème et en fin de séance). Un employé du centre est présent à cet endroit toute la journée.

- les groupes sont constitués avec les moniteurs de l'ESF, en fonction du niveau annoncé et des premières pistes.

- les professeurs d'EPS du collège sont disponibles pour accompagner, « aider » les moniteurs de l'ESF en fonction des besoins (fermer un groupe, autre demande...).

4) Les 10 commandements du skieur sont à connaître et respecter, ils seront rappelés par les professeurs d'EPS :

 <p>1 RESPECT D'AUTRUI</p> <p>Les usagers des pistes doivent se comporter de telle manière qu'ils ne puissent mettre autrui en danger ou lui porter préjudice soit par leur comportement soit par leur matériel.</p>	 <p>2 MAITRISE DE LA VITESSE ET DU COMPORTEMENT</p> <p>Tout usager des pistes doit adapter sa vitesse et son comportement à ses capacités personnelles ainsi qu'aux conditions générales du terrain et du temps, à l'état de la neige et à la densité du trafic.</p>	 <p>5 AU CROISEMENT DES PISTES OU LORS D'UN DÉPART</p> <p>Après un arrêt ou à un croisement de pistes, tout usager doit, par un examen de l'amont et de l'aval, s'assurer qu'il peut s'engager sans danger pour autrui et pour lui.</p>	 <p>6 STATIONNEMENT</p> <p>Tout usager doit éviter de stationner dans les passages étroits ou sans visibilité ; en cas de chute, il doit libérer la piste le plus vite possible.</p>
 <p>3 CHOIX DE LA DIRECTION PAR CELUI QUI EST EN AMONT</p> <p>Celui qui se trouve en amont a une position qui lui permet de choisir une trajectoire ; il doit donc faire ce choix de façon à préserver la sécurité de toute personne qui est en aval.</p>	 <p>4 DÉPASSEMENT</p> <p>Le dépassement peut s'effectuer par l'amont ou par l'aval, par la droite ou par la gauche ; mais il doit toujours se faire de manière assez large pour prévenir les évolutions de celui que l'on dépasse.</p>	 <p>7 MONTÉE ET DESCENTE À PIED</p> <p>Celui qui est obligé de remonter ou de descendre une piste à pied doit utiliser le bord de la piste en prenant garde que ni lui, ni son matériel ne soient un danger pour autrui.</p>	 <p>8 RESPECT DE L'INFORMATION, DU BALISAGE ET DE LA SIGNALISATION</p> <p>L'usager doit tenir compte des informations sur les conditions météorologiques, sur l'état des pistes et de la neige. Il doit respecter le balisage et la signalisation.</p>
 <p>9 ASSISTANCE</p> <p>Toute personne témoin ou acteur d'un accident doit prêter assistance, notamment en donnant l'alerte. En cas de besoin, et à la demande des secouristes, elle doit se mettre à leur disposition.</p>	 <p>10 IDENTIFICATION</p> <p>Toute personne, témoin ou acteur d'un accident, est tenue de faire connaître son identité auprès du service de secours et/ou des tiers.</p>		

5) Des consignes claires sont données sur l'engagement et le respect des règles :

- je maîtrise ma vitesse et ma trajectoire.

- je connais le point d'arrêt.

- j'écoute les consignes sur l'exercice et son déroulement, données par le moniteur de l'ESF que ça soit sur les pistes ou sur les remontées.

- je m'arrête en aval (en dessous) de mes camarades qui sont déjà arrêtés.

- je ne sors pas des pistes balisées.